

**SESSION PLENIERE DU 29 MARS 2021****SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)**

La Région a présenté en décembre son projet de SRADDET soumis à la consultation publique fin décembre 2020. Faute de temps pour étudier le document, le CESER avait produit un court avis (voir [lettre du groupe n°186](#)) renvoyant à la session de mars 2021 pour une contribution plus détaillée.

Pour la CGT, le SRADDET adopté par la Région est très peu prescriptif, et manque d'ambition en matière sociale et environnementale.

La CGT a voté la contribution du CESER qui reprend une bonne part de ses remarques.

[L'AVIS DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

La contribution du CESER marque les **désaccords** en son sein sur l'ambition du document régional, que ce soit en matière d'objectifs ou de niveau du caractère prescriptif.

Le CESER souligne que **certains objectifs manquent d'ambitions** et ne s'inscrivent pas dans une logique de ruptures face à des mutations qui s'accélèrent, et des enjeux qui s'amplifient. De ce point de vue, le CESER est partagé sur la formule « tendre vers » - jugée trop floue - que la Région a notamment utilisée sur les orientations liées à l'artificialisation du territoire et à la neutralité carbone.

Par ailleurs, la confiance que place la Région dans les collectivités locales ne doit pas selon le CESER masquer la nécessité de lutter globalement contre les déséquilibres territoriaux, en particulier entre l'ouest et l'est de la région. Sur ce point, des exigences plus fortes sont attendues de la part du CESER. A ce jour, aucun dispositif spécifique n'est proposé pour assurer ce rééquilibrage.

La contribution examine les 7 objectifs du SRADDET. La CGT a pesé pour que le manque d'ambition du SRADDET en matière environnementale et sociale figure bien dans l'avis du CESER.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Antoine Charlot et ainsi que l'ensemble des chargés d'études et des membres du CESER qui ont participé à cette contribution qu'elle votera.

Notons d'abord, et l'avis du CESER aurait pu le relever, que **notre région sera bonne dernière des 11 régions concernées¹ à adopter son SRADDET**. Un délai supplémentaire de 18 mois ayant été donné par l'Etat suite à l'abandon de l'aéroport

¹ La Corse et l'Île de France ont un schéma spécifique.

de Notre Dame des Landes. Sans nier l'importance de ce projet, la CGT avait en son temps douté qu'il concernât l'ensemble de la politique territoriale de la Région. De fait, l'aéroport et l'aérien en général n'occupent logiquement qu'une place limitée dans le SRADET.

La Région a fait le choix, au nom du moindre embêtement des collectivités infra régionales et du laisser faire maximum envers les entreprises, de limiter drastiquement la prescriptivité du SRADET.

Cela conduit ce que plusieurs organisations du CESER, considèrent le SRADET comme manquant de précision et d'ambition. La CGT est de celles-là. La volonté d'arriver à un consensus, et de faire apparaître les opinions diverses qui le traversent, ont conduit le CESER à acter les désaccords en son sein. La CGT accepte ce choix, et souhaite que cette démarche puisse aussi être adoptée d'autres contributions.

Concernant le **manque d'ambition du SRADET**, citons par exemple **l'artificialisation des terres**. Alors que le document régional souligne à raison les conséquences néfastes de l'artificialisation, et sa déconnexion de l'évolution démographique, le SRADET ne se fixe qu'un objectif flou et lointain de tendre vers zéro artificialisation nette à 2050. Certes, il faut faire confiance aux territoires, mais faute de cadrage suffisant, on peut parier qu'on va continuer à construire et à bétonner les campagnes et les zones rétro-littorales pendant encore de nombreuses années. Le CESER pointe à raison que l'artificialisation n'est pas qu'un enjeu strictement environnemental. Elle a des conséquences en matière de temps et de coût des transports pour les populations. Faut-il se rappeler du mouvement des gilets jaunes né dans les territoires périurbains ?

Le manque d'ambition du SRADET apparait aussi en matière de **neutralité carbone**, là-aussi avec un objectif de « tendre vers » la neutralité carbone en 2050. La CGT partage avec le CESER la nécessité d'appréhender l'empreinte carbone globale du territoire, pour tenir compte des conséquences des délocalisations des activités industrielles vers des pays à bas coût, au détriment de l'emploi et de l'environnement.

Le CESER souligne avec raison l'intérêt de **l'éco-conditionnalité** des aides, la CGT rappelle son attachement à la conditionnalité des aides publiques au respect de critères environnementaux, mais aussi sociaux et fiscaux.

Pour favoriser l'égalité des territoires, l'articulation du SRADET avec **les politiques en matière de d'industrie, de recherche, d'innovation et de formation** sont essentielles. La Région doit aussi poser des exigences fortes auprès de l'Etat et des opérateurs de services publics. La fermeture en cascade des différents services publics accentue les inégalités entre les citoyens. Elle touche les territoires ruraux et urbains. La création de maisons de services au public, les MSAP, proposant des services limités aux renseignements de base, et basées souvent sur le recours à des jeunes en service civique sous payés, n'est pas acceptable pour la CGT. Pas plus que ne l'est le recours au numérique comme seule alternative à l'éloignement des guichets.

Enfin, le CESER pointe à raison la nécessité de **revoir le SRADET** à l'aune de la

crise économique qui frappe la région en raison de la pandémie. Là aussi, les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont liés. La pandémie est largement liée à la destruction d'espaces naturels en Chine. Les multiples restrictions aux libertés individuelles et à l'activité économiques sont dues en grande partie à la sous-capacité de notre système de santé à faire face à l'afflux de malades, car il est étranglé par des années d'économies.

Je vous remercie.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SEANCE

La CCI apprécie grandement le fait d'entraîner vers plutôt que d'être coercitif. Maurice Perrion, adjoint au Conseil Région, souligne qu'il faut réduire au maximum la consommation de l'espace mais on ne peut pas tout arrêter. On aura toujours besoin de construire un réseau routier. Laurent Gérault, élu de la majorité en charge de l'énergie et de l'environnement, souligne que la Région a intégré au SRADDET la politique de l'eau alors que cela n'était pas une obligation.

VOTES : L'avis a été adopté par 89 pour et 6 abstentions.

L'ensemble du groupe CGT au CESER reste à votre disposition.
Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21